

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat José Durussel et consorts visant à réduire les accidents dus à la présence de gibier sur les routes vaudoises

La commission s'est réunie le lundi 5 novembre 2009 à la salle de conférence 403 du Département de la sécurité et de l'environnement, place du Château 1, à Lausanne.

La commission est composée de Mmes Anne Décosterd, Claudine Dind (en remplacement de Mme Susanne Jungclaus Delarze), de MM. Philippe Cornamusaz, Pierre-André Gaille, José Durussel, Hans-Rudolf Kappeler, ainsi que du soussigné.

Mme la conseillère d'Etat étant absente, l'administration est représentée par M. Cornelis Neet, chef du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), Franck Rolland du Service des routes (SR), Sébastien Sachot, Conservateur de la faune (CF) ainsi que Mme Yasmine Lohner pour la prise de notes que nous remercions ici pour la qualité ces dernières.

Préambule

Au vu de la problématique étudiée, les commissaires ont souhaité que le Service des routes (dépendant du Département des infrastructures), soit aussi invité à cette séance. Comme nous le verrons plus bas, la thématique visant la sécurité routière, il nous apparaissait opportun d'y convier un responsable du Service des routes.

Cette démarche *interdépartementale* en va de la bonne qualité du travail des commissions parlementaires. Nous invitons le Bureau du Grand conseil à davantage utiliser ce genre de synergie.

En préambule, nous tenons à remercier les membres de l'administration cantonale pour la qualité des exposés et leur souci pour cette problématique évoquée par M. le député Durussel.

1 SYNTHÈSE ET DESSEIN DU POSTULAT DURUSSEL ET CONSORTS

Le postulat du collègue Durussel demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de la pose d'avertisseurs sonores aux abords des routes à risque alliant un trafic important et une forte présence de gros gibier. Les chiffres donnés sont plus qu'inquiétants aux yeux du postulant et motivent l'urgence d'une étude de faisabilité : en 2008, la présence de gibier sur les routes a causé plus de 20'000 accidents en Suisse (dont 2350 dans le canton de Vaud).

2 EXPOSÉ DU SERVICE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DE LA NATURE SUR LA SITUATION ACTUELLE FACE À CETTE PROBLÉMATIQUE

En préambule, le chef du SFFN, M. Neet précise que la problématique est connue de longue date par le canton ; une étude portant sur ce type d'accident avait été effectuée dans les années septante déjà. M. Neet indique également une tendance à une augmentation de la présence de gibier sur le territoire, dont une augmentation de gros gibier (sangliers, cerfs, chamois).

Afin de gérer au mieux ce problème, il existe plusieurs outils et instruments pour réguler ce problème.

Au niveau statistique, M. Sachot nous signale qu'en 2008 ce sont 931 chevreuils, 664 renards, 219 blaireaux, 115 sangliers et 4 cerfs qui ont ainsi été victimes du trafic routier.

Au niveau des mesures entreprises, le canton, depuis 2004, a défini **30 tronçons** dangereux considérés comme zones prioritaires à équiper. Actuellement, **seulement 5 tronçons sont équipés**. Le coût pour les 30 sites retenus s'évalue entre 120'000 et 130'000 francs, +10% pour le renouvellement du matériel.

Avec le budget actuel affecté à cette tâche, 10'000 francs prélevés sur le Fonds pour la conservation de la faune, il faudrait 15 ans pour équiper tous les tronçons.

Les 5 tronçons équipés sont les suivants :

- i.) route Chavannes-de-Bogis — Chavannes-des-Bois
- ii.) route Bois de Chêne — Genolier
- iii.) route Ollon — Villars
- iv.) route Rossinière — Château-d'Oex
- v.) route Le Brassus — Le Noirmont

La pose des réflecteurs (voir annexes), apparaît efficace (système qui *avertit* le gibier). Ils sont posés tous les 50 mètres. La demande de la pose de réflecteurs est également venue du milieu des chasseurs qui les posent eux-même (en purs bénévoles) sous la coordination du garde-faune.

Du côté de la prévention des automobilistes, le canton n'a encore rien prévu à ce sujet, mais tend à s'inspirer d'un projet issu de cantons alémaniques (voir annexes).

3 POSITION DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DU SERVICE DES ROUTES

A entendre les membres de l'administration, la réticence est plus d'ordre financier que sur la pose de tels avertisseurs. En effet, comme susmentionné, le montant de 10'000 francs annuel ne suffit pas à sécuriser les trente tronçons retenus. Il faudrait qu'un crédit supplémentaire soit spécialement affecté à la mesure proposée par le collègue Durussel. Le cas échéant, cela poserait un problème dû au mécanisme du frein à l'endettement. La piste d'un co-financement avec les assurances privées (dont la responsabilité civile est à leur charge en cas de dégâts) a été utilisée mais, restée sans succès jusqu'à maintenant.

Du côté du Service des routes, il n'y a pas de budgets prévus pour la pose et la maintenance de réflecteurs. Dans sa politique *d'assainissement des routes*, le Service des routes a, néanmoins, indentifié *60 points noirs* dans le canton de Vaud. Malheureusement, les accidents de gibier ne sont pas répertoriés dans lesdits points noirs.

4 AVIS DES COMMISSAIRES

Au vu des chiffres exposés par les diverses parties, les commissaires sont d'avis que cette problématique devrait être prioritaire. En effet, il en va de la sécurité des usagers de la route. Les commissaires sont d'autant plus consternés par la situation actuelle pour deux aspects:

Premièrement, sur le faible montant affecté annuellement alors que plus d'une vingtaine de tronçons doivent encore être traités. Deuxièmement, les commissaires restent dubitatifs quant à l'affectation de cette somme au fonds lié à la conservation de la faune. En effet, les commissaires sont d'avis qu'une tâche liée à la sécurité publique et touchant *a fortiori* des personnes humaines, soit financée par un compte lié à la protection de la faune...

Enfin, en dernier lieu, les commissaires saluent le dévouement des chasseurs qui effectuent cette tâche de manière bénévole. Sans remettre en cause le bien fondé de leur initiative et la qualité de leur travail de pose des avertisseurs, les commissaires sont tout de même étonnés qu'une tâche régaliennne s'effectue par le biais de bénévoles.

4.1 Conclusion

Au vu de ce qui précède, les commissaires, à l'unanimité, vous recommandent de transmettre le postulat José Durussel et consorts au Conseil d'Etat.

Le Lieu, le 23 février 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Nicolas Rochat*

Les collisions sont dangereuses !

Une collision peut avoir des répercussions fatales et pas uniquement pour les animaux : pour les conducteurs aussi ! Des passagers blessés ou des dommages matériels considérables en sont les conséquences.

C'est comme ça que vous éviterez les accidents !

Les accidents avec des animaux peuvent être diminués de manière significative si l'on respecte certaines règles de comportement simples.

Les points les plus importants : rester vigilant et respecter les limitations de vitesse.

Autres conseils

- Ralentir, en particulier lorsque la signalisation vous en donne l'obligation ;
- Redoubler de prudence le matin, à la tombée du jour et la nuit ;
- Rester vigilant en conduisant : garder à l'œil le bord droit de la route ;
- Lorsque la situation s'y prête, ne pas conduire trop à droite, mais plutôt le long de la bande centrale ;
- Lorsque vous apercevez un animal à proximité de la route : réduire l'allure et passer en feux de croisement ;
- Si l'animal se trouve sur la route : klaxonner, allumer les phares et les feux de collision. Si possible, s'arrêter ;
- Être particulièrement vigilant à l'approche de zones dépourvues de visibilité comme la forêt, les haies ou les champs de céréales aux plants élevés ;
- Dépasser les attelages et les cavaliers en roulant doucement et en s'écartant suffisamment.

Malgré toutes ces précautions, que faire en cas de collision ?

Un accident peut arriver même au conducteur le plus vigilant. Souvent, les animaux courent directement sur la route.

Agir vite et bien

1. S'arrêter et allumer ses feux de collision ;
2. Sécuriser le périmètre de l'accident (poser un triangle de signalisation) ;
3. Avertir la police **Composer le 117** (la police envoie les spécialistes) ;
4. Ne vous approchez en aucun cas d'un animal sauvage ! Il est important de ne pas essayer d'aider soi-même un animal blessé. Cela vaut en particulier pour les animaux sauvages. Ils en sont effrayés et d'autant plus stressés.
5. Attendre la police, les gardes-chasse, les chasseurs ou le vétérinaire.

Il est obligatoire de signaler les accidents !

Conformément à la loi, il est obligatoire, en cas d'accident avec un animal, d'en informer immédiatement le propriétaire ou la police. Manquer à cette obligation est passible de sanctions.

Les animaux en fuite, grièvement blessés, peuvent se cacher n'importe où et souffrir des jours entiers avant de mourir dans d'atroces souffrances. Il n'est possible de rechercher l'animal, de lui apporter des soins professionnels en fonction de son état et, dans le pire des cas, d'abrèger ses souffrances que si la collision est signalée immédiatement.

Assurances

Les dommages matériels causés au véhicule ne sont remboursés que si une assurance casco partielle ou entière a été contractée et si la police a été informée de l'accident puis a dressé un procès-verbal.

Éditeur :

www.svv.ch / www.protection-animaux.com / www.revierjagdschweiz.ch

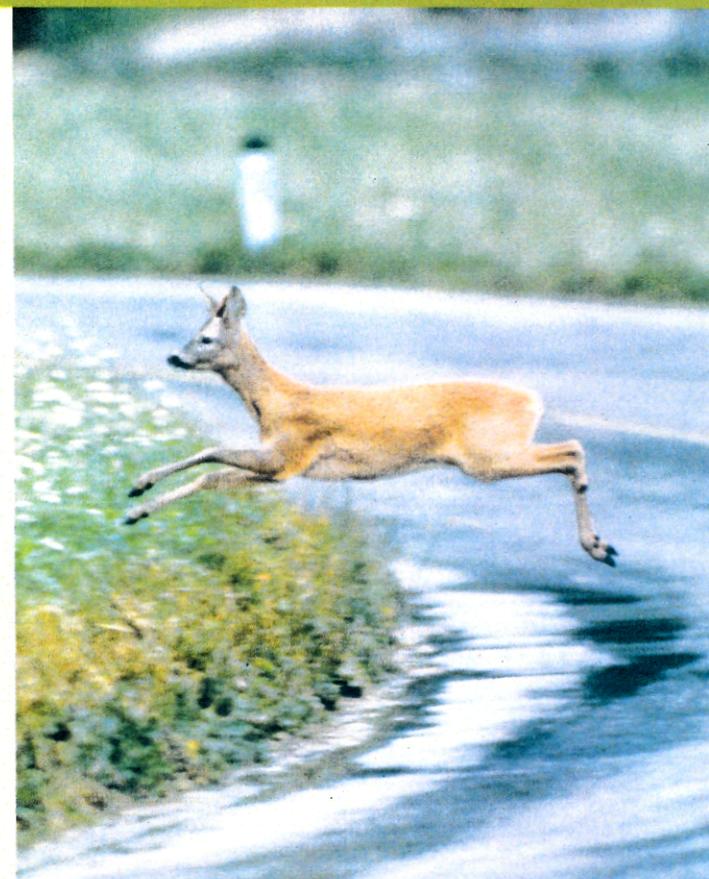
ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

REVIER
JAGD SCHWEIZ



ATTENTION RALENTISSEZ!

À conserver
dans votre boîte
à gants !

D'un côté une grande souffrance, de l'autre des coûts élevés

Les accidents avec des animaux sont malheureusement très fréquents sur la route. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de grands animaux (chevreuils, renards, martres, hérissons) et plus de 100 000 batraciens meurent sur les routes suisses, souvent dans d'atroces souffrances.

Plus de 8000 chevreuils meurent sur les routes helvétiques chaque année, soit un chevreuil toutes les heures !

À travers ce prospectus d'information, la Protection Suisse des Animaux (PSA), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et Revier-Jagd Suisse souhaitent contribuer à la diminution de ces accidents.

Les animaux blessés doivent être recherchés le plus rapidement possible et, lorsque cela s'impose, leurs souffrances doivent être abrégées de manière appropriée. En général, ce sont les chasseurs ou les gardes-chasse qui se chargent de cette tâche ingrate.

De temps à autre, les personnes ne s'en tirent pas avec une simple frayeur. Chaque année, des collisions avec des animaux font plus de 100 blessés. De plus, les accidents avec des animaux entraînent de lourdes dépenses. Rien que les dommages causés aux véhicules s'élèvent tous les ans à plus de 25 millions de francs.

Les animaux ne font pas attention au trafic

Les animaux ont un comportement différent du nôtre et, la plupart du temps, ne voient pas la route comme un danger. En effet, ils la traversent sans la prudence nécessaire, que ce soit lorsqu'ils migrent, lorsqu'ils recherchent de la nourriture ou un partenaire ou encore lorsqu'ils sont en fuite. La plupart des accidents se produisent avec des animaux sauvages, mais aussi avec des chiens, des chats, des chevaux et des vaches.



La plus grande prudence est de mise le matin et le soir...

C'est aux premières heures matinales et à la tombée de la nuit que le risque de collision est particulièrement important. Beaucoup d'animaux sauvages se déplacent à ces moments de la journée, lorsque la visibilité des conducteurs est limitée.

... et la nuit...

Beaucoup d'animaux sauvages vivent la nuit. Il est souvent difficile de les distinguer dans l'obscurité, ceux-ci restant très souvent en plein milieu de la route, éblouis par la lumière des phares.



... et au printemps...

Au printemps aussi, le risque d'avoir un accident est plus important. À cette période de l'année, beaucoup d'animaux cherchent à s'accoupler ou effectuent leurs premières sorties avec leurs petits inexpérimentés.

Le sel attire les animaux

En hiver, les chevreuils et les cerfs aiment lécher les restes de sel en bord de route : une gourmandise qui peut leur coûter la vie ! Ils sont souvent repérés trop tard en raison de l'obscurité, ce qui rend la collision inévitable.

La route est adaptée aux déplacements des batraciens

Ce sont surtout les batraciens et les reptiles qui recherchent la chaleur se dégageant des routes pour se déplacer.

Les chevreuils

Les chevreuils se déplacent surtout dans l'obscurité et la nuit, la plupart du temps en petits groupes. Il s'agit souvent de mères avec leurs petits ou de couples d'animaux.

Soyez prudents : généralement, un chevreuil est suivi par un deuxième ou un troisième congénère !

Les renards

Souvent, l'on ne discerne pas les renards, surtout la nuit, lorsqu'ils se déplacent. Les renardeaux sont inexpérimentés et donc particulièrement en danger.

Soyez prudents : les petits rouquins se déplacent à la nuit tombée. Ils s'aventurent partout, même à proximité des habitations.

Les oiseaux

Les rapaces et les corvidés mangent souvent les petits animaux écrasés sur la route.

Soyez prudents : dans les airs ou au sol, des oiseaux peuvent être heurtés par des véhicules en circulation.

Batraciens

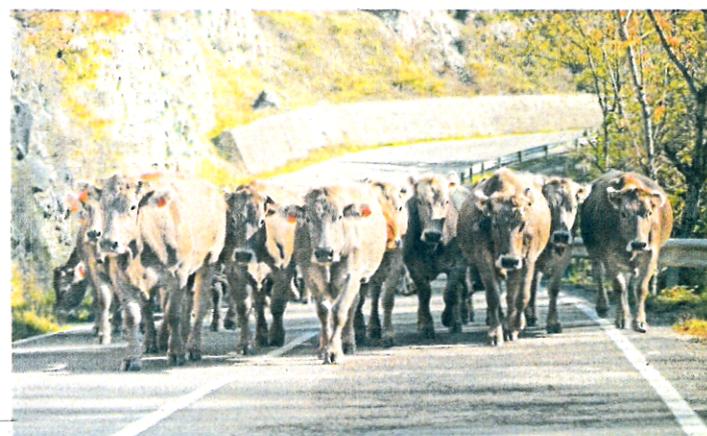
Un temps printanier chaud et humide est synonyme de période de migration pour les batraciens. Ils cherchent leurs eaux de frai.

Soyez prudents : la nuit, par temps de pluie, ils traversent souvent les routes en même temps, par centaines ou par milliers.

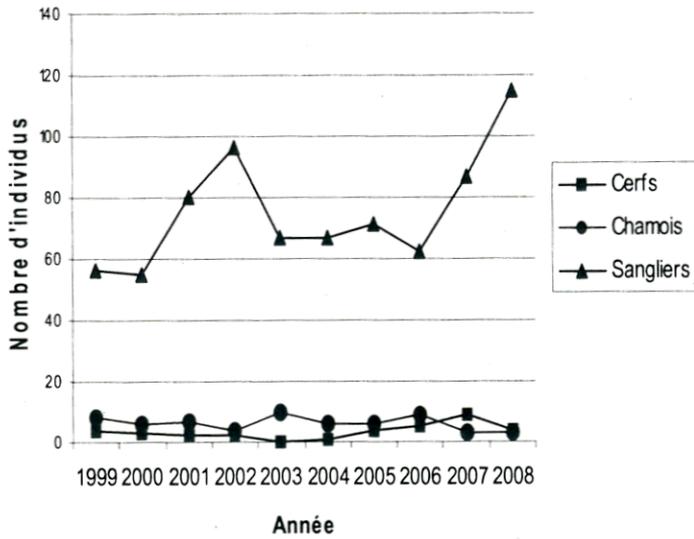
Les chiens et les chats

Les chats aiment leur liberté et traversent souvent les routes en courant. Les chiens sans surveillance représentent eux aussi un grand problème.

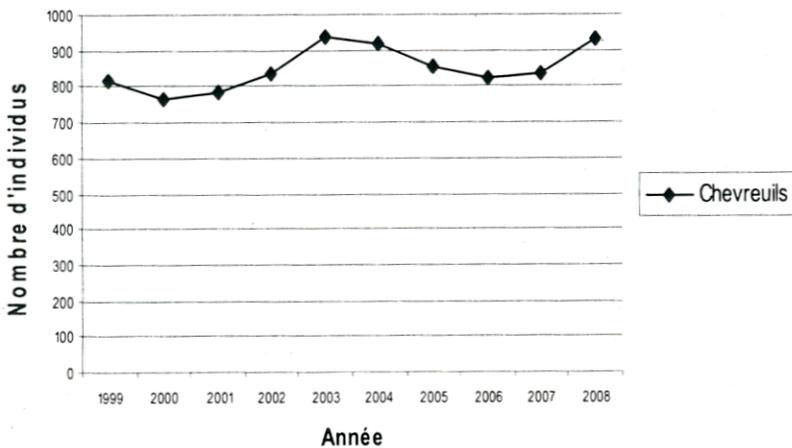
Soyez prudents : en agglomération, il faut toujours s'attendre à croiser des animaux domestiques.



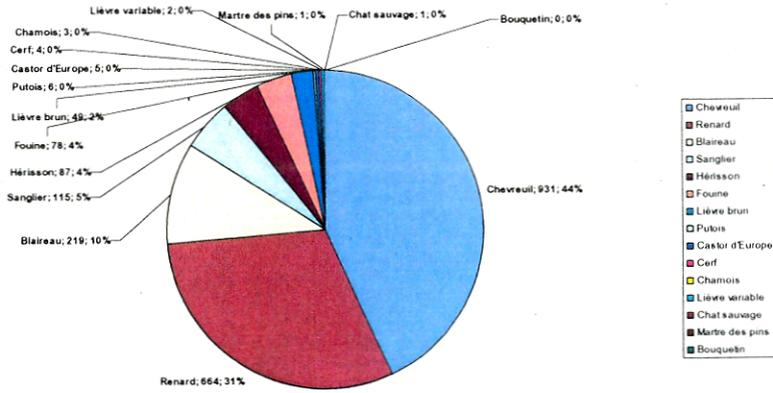
Evolution Gibier péri (1)



Evolution Gibier péri (2)



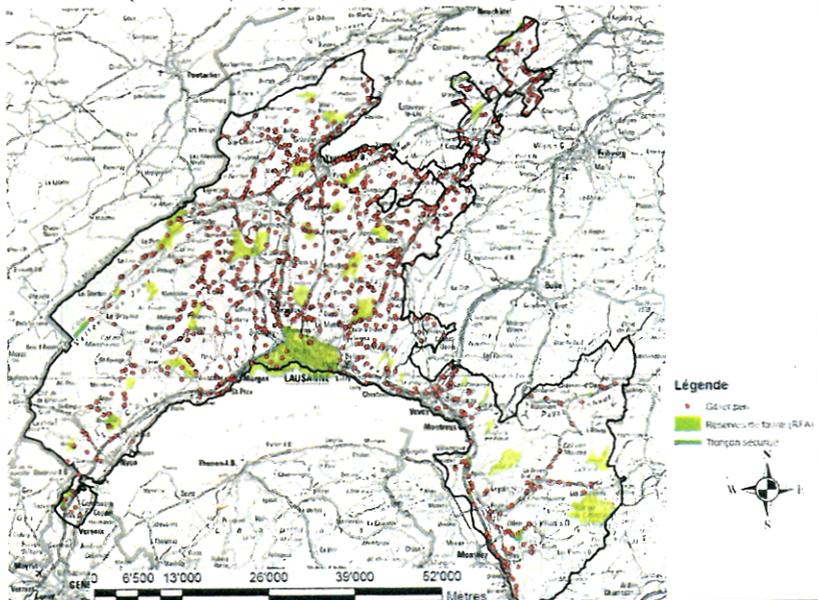
Répartition des collisions mammifères - automobiles en 2008



[espèce; nombre de cas; proportion]

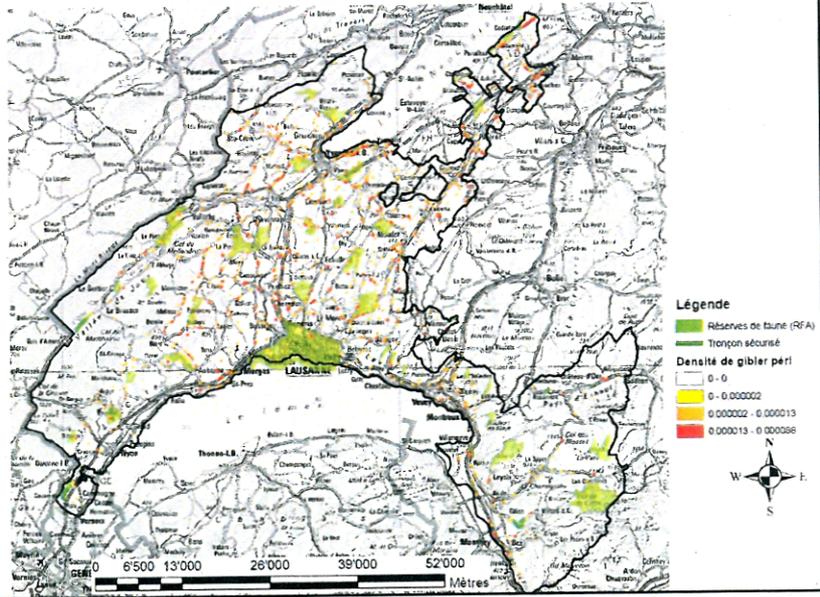
Gibier péri en 2008

(chevreuil, cerf, renard, blaireau, sanglier)



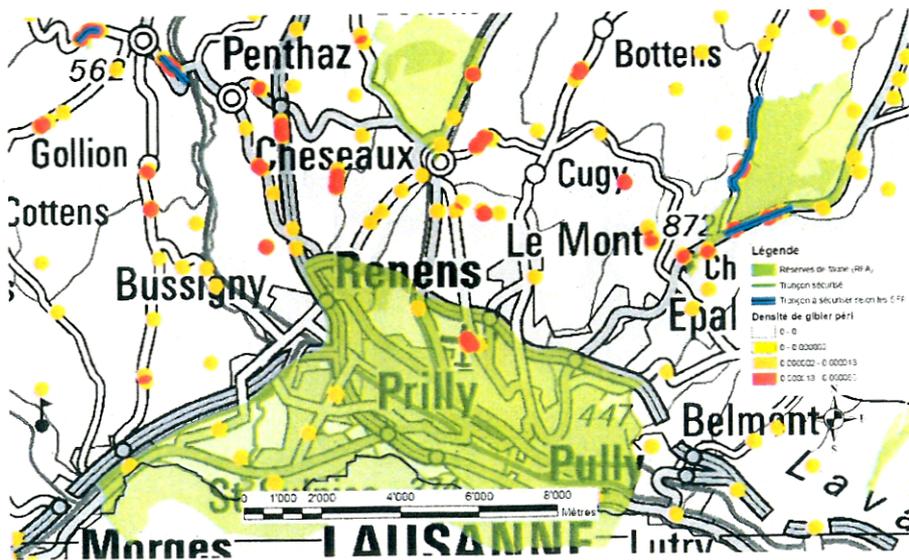
Gibier péri en 2008

(chevreuil, cerf, renard, blaireau, sanglier)



Gibier péri en 2008

(chevreuil, cerf, renard, blaireau, sanglier)



Exemple de montage

